



Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE  
PÔLE SANTE PUBLIQUE ET SANTE ENVIRONNEMENTALE  
Service Santé Environnementale

\*\*\*

103 bis rue Belleville -CS 91704  
33063 Bordeaux Cédex

Tél : 05 57 01 44 00

[www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr](http://www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr)

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

### 2017

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **COMMUNE CESTAS**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

# SOMMAIRE

- R0 Qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Introduction
- R1 Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- R2 Situation administrative des captages (1)
- R3 Indicateur d'avancement de la protection de la ressource.(1)
- R4 Valeurs minima, moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- R5 Liste des dépassements des limites et des références de qualité des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée (2)
- R6 Qualité bactériologique - bilan sur les années 2015 - 2016 - 2017 (3)
- R7 Recommandations générales de consommation.
- R8 Conclusion (4)

## NOTES IMPORTANTES

- (1) Si l'unité de gestion et d'exploitation n'exploite pas de captage (achat d'eau) la partie 2 n'est pas éditée.
- (2) La partie 5 n'est présente que dans le cas où au moins un dépassement de norme a été constaté au cours du contrôle sanitaire.
- (3) Pour les petites unités de distribution (nombre de prélèvement du contrôle sanitaire inférieur à 5), la conclusion sur la qualité bactériologique est établie en prenant en compte les deux années précédentes.
- (4) Les % de conformité indiqués dans la conclusion prennent en compte les résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire (CS) y compris les analyses de confirmation (S1) et les analyses complémentaires (CD) dans l'année 2017.

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE

## INTRODUCTION

### LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE

En matière de santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à l'alimentation humaine est une préoccupation majeure. En effet, les principaux dépassements des limites de qualité sont relevés sur des paramètres bactériologiques.

Mais comment apprécier le risque microbiologique ? Devant la multiplicité des germes dangereux pour l'homme (pathogènes) et leur difficulté de mise en évidence dans l'eau, la qualité bactériologique de l'eau est appréciée à partir de la recherche de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale (Coliformes totaux, Eschérichia coli, Entérocoques).

La présence dans une eau de tels germes, non pathogènes, puisque hôtes normaux de la flore intestinale humaine et animale, prouve que cette eau a subi une contamination fécale et laisse donc suspecter la présence de germes pouvant être pathogènes. Aussi, une eau conforme aux normes ne doit pas contenir de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale. Plusieurs études épidémiologiques ont clairement mis en évidence un doublement des pathologies gastro-intestinales (diarrhées, vomissements ...) dans les populations consommant de manière régulière une eau non conforme aux normes. Et l'on ne peut pas écarter un risque croissant de contracter des maladies hydriques plus graves (typhoïde, hépatite virale, parasitose...).

La présence de germes-test peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou des anomalies dans la chaîne captage-traitement-stockage-distribution.

En prévention, la réglementation prévoit des obligations de moyens. De par les codes de l'environnement et de la santé publique, il est obligatoire de préserver les points de captage par des périmètres de protection. En outre, le Code de la Santé Publique impose des règles d'entretien et d'exploitation des réservoirs et des réseaux de distribution, notamment la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire, ainsi qu'avant toute remise en service lors de travaux.

### LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE

Les eaux contiennent en grand nombre des substances naturelles ou artificielles dont la concentration excessive peut porter atteinte à la santé.

Le Code de la Santé Publique a défini différents groupes de paramètres chimiques et physico-chimiques.

A/ - Des paramètres organoleptiques qui permettent d'apprécier l'aspect (turbidité), l'odeur, la saveur ainsi que la couleur de l'eau.

B/ - Des paramètres en relation avec la structure naturelle de l'eau. Ce sont, notamment des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation de l'eau. (La minéralisation de l'eau est mesurée par la conductivité). Le pH traduit le caractère acide ou alcalin d'une eau. C'est un paramètre important, car il agit sur l'efficacité des procédés de traitement, ainsi que sur les phénomènes d'entartrage ou de corrosion des canalisations (problème des canalisations en plomb).

D'autres éléments, également non toxiques, en-deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur de l'eau ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc et du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) témoignent d'une pollution de la ressource : pollution diffuse due au lessivage des engrais azotés non absorbés par les plantes ou pollution ponctuelle résultant, par exemple, de rejets d'eaux usées ou d'épandage de lisiers mal maîtrisés. Une teneur excessive en nitrates présente des risques pathologiques particuliers chez les nourrissons et les femmes enceintes.

C/ - Les paramètres concernant les substances toxiques.

Ce sont les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

## L'ORGANISATION DU CONTROLE SANITAIRE

L'eau destinée à la consommation humaine est, parmi les produits alimentaires, l'un des mieux contrôlés.

Outre, l'autosurveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle sanitaire mis en œuvre dans chaque département par la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Cette mission s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le point de captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par décret ; elles sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les laboratoires agréés par le Ministère chargé de la Santé.

En cas de dépassement des limites ou des références de qualité, ou si elle estime que la distribution de l'eau constitue un risque pour la santé des personnes, l'autorité sanitaire parallèlement à la recherche des causes par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) peut préconiser des mesures pouvant aller jusqu'à la non-utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables. L'abonné peut s'informer de la qualité de l'eau qu'il consomme auprès de son distributeur ou de la mairie. L'affichage des résultats en Mairie est obligatoire.

## Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, dans ce cas, une TTP est cependant créée virtuellement pour évaluer la qualité de l'eau au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDJ) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, un même exploitant et un maître d'ouvrage identique.

### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites ci-dessous (notées "SEC").

Unité de distribution	Population desservie	CAP (Nom de la ressource)	commune
CESTAS	16761	BOUZET	CESTAS
		MOUTINE	CESTAS
		MOULIN A VENT	CESTAS
		JARRY	CESTAS
		MAGUICHE 2	CESTAS

TTP (Station de Traitement et Production)	commune
BOUZET	CESTAS
MOUTINE	CESTAS
MOULIN A VENT	CESTAS
JARRY	CESTAS
MAGUICHE	CESTAS

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

**SLO**

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

## SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES : ANNEE 2017

### Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne.

Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.L.U) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS de la Délégation Départementale de la Gironde, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnementale de ma direction.

### Gestionnaire du ou des Captages : **COMMUNE CESTAS**

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté D.U.P.
BOUZET	FORAGE	CESTAS	08271X0113	28/01/1993	30/06/1993	29/07/1993
JARRY	FORAGE		08268X0081	24/07/2000	06/06/2002	07/06/2002
MAGUICHE 2	FORAGE		08271X0603	30/04/2013	09/07/2015	28/10/2015
MOULIN A VENT	FORAGE		08271X0256	21/01/1993	30/06/1993	29/07/1993
MOUTINE	FORAGE		08271X0170	28/01/1993	30/06/1993	29/07/1993

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

**SLO**

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau : année 2017

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

**Règles de calcul :** La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**Au delà de 80% l'évolution de l'indicateur d'avancement pour une ressource est accordée par l'ARS DD 33 sous l'entière responsabilité de la PRPDE et sur la base de son engagement et d'un suivi annuel.**

La collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de DUP instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

### Gestionnaire du ou des Captages : COMMUNE CESTAS

Nom	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Arrêté D.U.P.	Indice Protection	Débit m <sup>3</sup> /j	Indice Pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
BOUZET	CESTAS	08271X0113	29/07/1993	0,80	778	622	
JARRY		08268X0081	07/06/2002	0,80	741	593	
MAGUICHE 2		08271X0603	28/10/2015	0,80	379	303	
MOULIN A VENT		08271X0256	29/07/1993	0,80	1346	1077	
MOUTINE		08271X0170	29/07/1993	0,80	282	226	
<b>Total : 5</b>					<b>3526</b>	<b>2821</b>	<b>80,0 %</b>

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage

(\*\*) Indice consolidé / UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme de débits de l'UGE

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL. Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: CESTAS

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi								
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	n/mL				45	180,00	0,00		0 %		
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL				45	98,00	0,00		0 %		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		0,00		45	0,00	0,00		0 %		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0,00		45	0,00	0,00		0 %		
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0,00		45	0,00	0,00		0 %		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi								
Aspect (qualitatif)	qualit.				46	0,00	0,00		0,00	0 %	0
Coloration	mg/L-Pt		15,00		45	5,00	0,00		0,0577	0 %	0
Couleur (qualitatif)	qualit.				6	0,00	0,00		0,00	0 %	0
Odeur (qualitatif)	qualit.				46	0,00	0,00		0,00	0 %	0
Saveur (qualitatif)	qualit.				46	0,00	0,00		0,00	0 %	0
Turbidité néphélobométrique NFU	NFU		2,00		45	0,00	0,00		0,00	0 %	0
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi								
Température de l'eau	°C		25,00		46	23,20	10,60		17,1211	0 %	17,138

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE



## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL. Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDI: CESTAS

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
Calcium	mg/L*				6	54,00	34,00	40,765	0 %	
Chlorures	mg/L		250,00		16	28,00	21,00	23,9113	0 %	
Conductivité à 20°C	µS/cm		180,00	1000,00	6	342,00	266,00	289,04	0 %	277
Conductivité à 25°C	µS/cm		200,00	1100,00	45	380,00	300,00	334,8999	0 %	334,31
Magnésium	mg/L				6	6,40	5,00	5,6965	0 %	
Potassium	mg/L				6	2,80	1,90	2,1345	0 %	
Sodium	mg/L		200,00		6	23,50	17,50	19,6415	0 %	
Sulfates	mg/L		250,00		16	4,90	1,50	3,3488	0 %	

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
Anhydride carbonique libre	mg/LCO2				6	3,40	2,00	2,968	0 %	
Carbonates	mg/LCO3				6	0,00	0,00	0,00	0 %	
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.		1,00	2,00	6	2,00	1,00	1,79	0 %	
Hydrogencarbonates	mg/L				6	195,00	148,00	170,87	0 %	
pH	unité pH		6,50	9,00	45	8,20	7,90	8,0748	0 %	8,076
pH Equilibre Calculé à 20°C	unité pH				6	8,00	7,74	7,8958	0 %	
Titre alcalimétrique	°f				6	0,00	0,00	0,00	0 %	
Titre alcalimétrique complet	°f				16	16,80	12,00	14,1053	0 %	
Titre hydrotimétrique	°f				16	15,80	10,70	12,8329	0 %	

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
Fer total	µg/l		200,00		45	93,00	0,00	20,3566	0 %	18,931
Manganèse total	µg/l		50,00		6	9,00	4,00	2,38	0 %	

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: CESTAS

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Ammonium (en NH4)	mg/L		0,10		45	0,0577	26,67 %	0,054	
Nitrates/50 + Nitrates/3	mg/L	1,00			11	0,0013	0 %		
Nitrates (en NO3)	mg/L	50,00			16	0,00	0 %		
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,50			20	0,0229	0 %	0,04	
CHLOROENZENES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Pentachlorobenzène	µg/l				5	0,00	0 %		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Benzène	µg/l	1,00			6	0,00	0 %		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,50			10	0,0385	0 %	0,05	
Dichloroéthane-1,2	µg/l	3,00			6	0,00	0 %		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	10,00			6	0,00	0 %		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	10,00			6	0,00	0 %		
Trichloroéthylène	µg/l	10,00			6	0,00	0 %		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Acrylamide	µg/l	0,10			10	0,00	0 %	0	
Epichlorohydrine	µg/l	0,10			10	0,00	0 %	0	

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: CESTAS

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Benzo(a)pyrène *	µg/l	0,01			4	0,00	0,00	0 %	0
Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,10			4	0,00	0,00	0 %	0
Benzo(g,h,i)peryène	µg/l	0,10			4	0,00	0,00	0 %	0
Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,10			4	0,00	0,00	0 %	0
Hydrocarb.policycl.arom.(4subst.)	µg/l	0,10			4	0,00	0,00	0 %	0
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,10			4	0,00	0,00	0 %	0

  

METABOLITES DES TRIAZINES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Atrazine-déisopropyl	µg/l	0,10			6	0,00	0,00	0 %	
Atrazine déséthyl	µg/l	0,10			6	0,00	0,00	0 %	
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/l	0,10			6	0,00	0,00	0 %	
Terbutylazin déséthyl	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0 %	

  

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Aluminium total	µg/l		200,00		6	0,00	0,00	0 %	
Antimoine	µg/l	5,00			4	0,00	0,00	0 %	0
Arsenic	µg/l	10,00			6	0,00	0,00	0 %	
Baryum	mg/L		0,70		6	0,05	0,04	0,0429	
Bore	mg/L	1,00			6	0,02	0,02	0,0161	
Cadmium	µg/l	5,00			4	0,00	0,00	0,00	0
Chrome total	µg/l	50,00			4	0,00	0,00	0,00	0
Cuivre	µg/l	2,00	1,00		1	0,075	0,075	0,075	0,075
Cyanures totaux	µg/l CN	50,00			6	0,00	0,00	0,00	
Fluorures	mg/L	1,50			6	0,14	0,05	0,1079	
Mercurie	µg/l	1,00			6	0,00	0,00	0,00	
Nickel	µg/l	20,00			1	0,00	0,00	0,00	0
Piomb	µg/l	10,00			1	0,00	0,00	0,00	0
Sélénium	µg/l	10,00			6	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: CESTAS

Paramètres	Unité	Exigences de qualité		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Carbone organique total	mg/L C		2,00	26	1,80	0,50	1,2854	0 %	1,4
<b>PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE</b>									
Paramètres	Unité	Exigences de qualité		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			2	0,195	0,038	0,0946	0 %	
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/L			2	0,101	0,101	0,0364	0 %	
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/L			2	0,04	0,04	0,0144	0 %	
Activité Plomb 210	Bq/L			2	0,00	0,00	0,00	0 %	
Activité Polonium 210	Bq/L			2	0,00	0,00	0,00	0 %	
Activité Radium 226	Bq/L			2	0,176	0,038	0,0878	0 %	
Activité Radium 228	Bq/L			2	0,00	0,00	0,00	0 %	
Activité Tritium (3H)	Bq/L		100,00	2	0,00	0,00	0,00	0 %	
Activité Uranium 234	Bq/L			2	0,003	0,003	0,0011	0 %	
Activité Uranium 238	Bq/L			2	0,00	0,00	0,00	0 %	
Dose indicative	mSv/an		0,10	2	0,036	0,008	0,0181	0 %	

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL. Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: CESTAS

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
Acétochlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Alachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Cymoxanil	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Diméthénamide	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
ESA acetochlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
ESA alachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
ESA metazachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
ESA metolachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Méazachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Métolachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Onyzalin	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
OXA acetochlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
OXA alachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
OXA metazachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
OXA metolachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Propachlore	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Zoxamide	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
2,4-D	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Mécoprop	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Triclopyr	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
Carbaryl	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Carbendazime	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Carbofuran	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Fenoxycarbe	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Indoxacarbe	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Iprovalicarb	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Pyrimicarb	µg/l	0,10			5	0,00	0,00	0,00	0 %	

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: CESTAS

PESTICIDES DIVERS	Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
			Limites de qualité maxi	Références de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Acionifen		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
AMPA		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Bénalaxyl		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Bentazone		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Bifenox		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Bromacil		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Captane		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Carfentrazone éthyle		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Chlorothalonil		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Clopyralid		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Cyprodinil		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Dicofof		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Diméthomorphé		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Dinocap		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Diquat		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Flumioxazine		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Fluroxypir-mépyl		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Folpel		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Fosetyl-aluminium		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Glufosinate		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Glyphosate		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Imidaclopride		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Iprodione		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Isoxaflutole		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Oxadixyl		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Oxyfluorène		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Paraquat		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Pendiméthaline		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Prochlorazé		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Pyriméthanil		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Quinoxifén		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Sulfosate		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Tétraconazole		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Total des pesticides analysés		µg/l		0,50		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Trifluraline		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Vinchlorzoline		µg/l		0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL. Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + installation(s) amont(s) de l'UDL: CESTAS

PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Dicamba	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Ioxynil	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Pentachlorophénol	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
PESTICIDES ORGANOCHLORES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Aldrine	µg/l	0,03			5	0,00	0 %		
Dieldrine	µg/l	0,03			5	0,00	0 %		
Endosulfan alpha	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Endosulfan bêta	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Endosulfan total	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
HCH alpha	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
HCH alpha+beta+delta+gamma	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
HCH bêta	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
HCH delta	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
HCH gamma (lindane)	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Heptachlore	µg/l	0,03			5	0,00	0 %		
Heptachlore époxyde	µg/l	0,03			5	0,00	0 %		
Hexachlorobutaadiène	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Oxadiazon	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		

PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Chlorfenvinphos	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Chlorpyrifos éthyl	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Chlorpyrifos méthyl	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Dichlorvos	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Propargite	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL. Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: CESTAS

PESTICIDES PYRETHRINOIDES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Alphaméthrine	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Deltaméthrine	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Lambda Cyhalothrine	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
PESTICIDES STROBILURINES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Azoxystrobine	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Kresoxim-méthyle	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Pyraclostroline	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
PESTICIDES SULFONYLUREES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Flazasulfuron	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Metsulfuron méthyl	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Nicosulfuron	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
PESTICIDES TRIAZINES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Atrazine	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Cyanazine	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Cybutryne	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Hexazinone	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Simazine	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Terbutylazin	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		
Terbutryne	µg/l	0,10			5	0,00	0 %		

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE



## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDI: CESTAS

Paramètres	Unité	Exigences de qualité		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Aminotriazole	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Cyproconazole	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Epoxyconazole	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Fenbuconazole	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Fludioxonil	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Flusilazol	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Myclobutanil	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Tebuconazole	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Triadimenol	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	

Paramètres	Unité	Exigences de qualité		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Sulcotriane	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	

Paramètres	Unité	Exigences de qualité		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Chlortoluron	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Diuron	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Flufenoxuron	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Isoproturon	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Linuron	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	
Monuron	µg/l	0,10		5	0,00	0,00	0,00	0 %	

Paramètres	Unité	Exigences de qualité		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Bioxyde de chlore mg/L ClO2	mg/L			1	0,36	0,36	0,36	0 %	
Chlore libre	mg/LCl2			45	0,48	0,00	0,1987	0 %	0,183
Chlore total	mg/LCl2			45	0,53	0,02	0,2358	0 %	0,22

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2017), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2016) et le comptabilise l'année n (2017).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: CESTAS

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Moy. pondérée	% PLV Non conforme (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
	Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi				
Bromoforme		µg/l	100,00		6	0,893	0 %	
Chlorodibromométhane		µg/l	100,00		6	1,7512	0 %	
Chloroforme		µg/l	100,00		6	1,0032	0 %	
Dichloromonobromométhane		µg/l	100,00		6	1,2588	0 %	
Trihalométhanes (4 substances)		µg/l	100,00		6	4,9062	0 %	

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018

**SLO**

ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

# Liste des dépassements des exigences (références et limites) de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des réseaux de distribution et sur les installations de production qui les alimentent

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année 2017

Installation	Commune	Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
TTP BOUZET	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,14 mg/L	07/12/2017		0,10 *
	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,16 mg/L	22/11/2017		0,10 *
	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,17 mg/L	20/09/2017		0,10 *
TTP JARRY	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L	07/02/2017		0,10 *
	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L	19/06/2017		0,10 *
	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L	20/09/2017		0,10 *
TTP MAGUICHE	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L	19/06/2017		0,10 *
TTP MOULIN A VENT	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L	20/09/2017		0,10 *
	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L	27/04/2017		0,10 *
UDI CESTAS	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L	16/05/2017		0,10 *
	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L	07/11/2017		0,10 *
	CESTAS	Ammonium (en NH4)	0,12 mg/L	21/03/2017		0,10 *

Nombre de dépassements des références de qualité :	12	* L'ammonium étant d'origine naturelle, la référence de qualité est de 0,50 mg/l. Ce dépassement ne sera pas pris en compte dans la conclusion finale.

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE

**Unité de distribution et Installation(s) située(s) en amont et représentative(s)**

**Bilan de qualité bactériologique - Années 2015- 2016 - 2017**

<b>Installation nom : BOUZET</b>	
Année : 2015	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 3,00
Année : 2016	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 3,00
Année : 2017	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 3,00
	Conformité pour l'installation sur trois ans : 100,00 % Nombre de Prélèvements : 9,00

<b>Installation nom : CESTAS</b>	
Année : 2015	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 30,00
Année : 2016	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 30,00
Année : 2017	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 29,00
	Conformité pour l'installation sur trois ans : 100,00 % Nombre de Prélèvements : 89,00

<b>Installation nom : JARRY</b>	
Année : 2015	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 3,00
Année : 2016	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 3,00
Année : 2017	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 3,00
	Conformité pour l'installation sur trois ans : 100,00 % Nombre de Prélèvements : 9,00

**Unité de distribution et Installation(s) située(s) en amont et représentative(s)  
Bilan de qualité bactériologique - Années 2015- 2016 - 2017**

<b>Installation nom : MAGUICHE</b>	
Année : 2015	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 2,00
Année : 2016	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 2,00
Année : 2017	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 3,00
	Conformité pour l'installation sur trois ans : 100,00 % Nombre de Prélèvements : 7,00

<b>Installation nom : MOULIN A VENT</b>	
Année : 2015	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 5,00
Année : 2016	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 5,00
Année : 2017	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 5,00
	Conformité pour l'installation sur trois ans : 100,00 % Nombre de Prélèvements : 15,00

<b>Installation nom : MOUTINE</b>	
Année : 2015	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 2,00
Année : 2016	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 2,00
Année : 2017	Conformité sur l'installation : 100,00 % Nombre de Prélèvements: 2,00
	Conformité pour l'installation sur trois ans : 100,00 % Nombre de Prélèvements : 6,00

Conformité générale pour les installations de production et de distribution, sur les trois derniers	<b>100,00 %</b>
Nombre total de Prélèvements :	<b>135</b>

## Recommandations générales

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé aux PRPDE de remplacer les branchements publics en Plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations inférieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 55°C minimum et à 50°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

### CONCLUSION SANITAIRE - ANNEE 2017

#### COMMUNE CESTAS

##### Unité de distribution : CESTAS

**ORIGINE** : L'eau distribuée sur la commune de CESTAS provient de 5 forages captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement d'aération-chloration sur les stations Bouzet, Moulin à Vent, Moutine, Maguiche et Jarry. Elle est ensuite distribuée sur le réseau de la commune de Cestas. Les forages sont dotés de périmètres de protection. La société VEOLIA Eau, exploitante du réseau de distribution, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHEMIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**COMMENTAIRES** : Concernant les références de qualité, il n'a pas été constaté de dépassements pour l'ensemble des paramètres recherchés. Dans le cadre de la recherche des métaux lourds (cuivre, nickel, plomb) sur deux points de contrôle du réseau de la commune de Cestas choisis aléatoirement, il a été mis en évidence sur un point la présence de plomb au premier jet (19 µg/L pour une limite réglementaire de 10 µg/L) et sur un deuxième point la présence de nickel au premier jet (35 µg/L pour une limite réglementaire de 20 µg/L). Les teneurs pour ces deux paramètres après écoulement sont inférieures aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La présence de canalisations en plomb est très probable dans le réseau interne de distribution d'eau pour le premier lieu de prélèvement et la présence d'accessoires de robinetterie dont le revêtement en chrome ne recouvre pas totalement les parties nickelées pour le second lieu de prélèvement. Ces teneurs en plomb et nickel ne valent que pour les points d'utilisation où elles ont été mesurées et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution de la commune de Cestas.

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 033-213301229-20180926-RAPPORTS-DE